

# Le Développement social local, une démarche en 23 principes d'action, au regard des droits culturels

Document de travail, P. Meyer-Bisch, Roubaix, 19 mars 2014<sup>1</sup>

## Définition

*Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.*

*Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale.*

*Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale.*

*Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.*

## ... à la lumière des droits culturels

Mise en valeur de tous les acteurs et de leurs ressources par le respect, la mobilisation et la valorisation mutuelle de leurs savoirs et compétences. Le respect et le développement **des savoirs** est la condition d'une approche complexe (« globale »).

La cohésion sociale est comprise par l'appropriation et le partage de valeurs communes dans le respect des diversités. **Valeurs et savoirs sont la matière première et durable des liens sociaux.**

Les personnes et leurs organisations, premiers acteurs d'un développement durable et intégré, sont comprises en interaction avec les ressources présentes dans leurs milieux et dans les territoires.

Le DSL contribue au respect et au développement de l'ensemble des droits, des libertés et des responsabilités relevant des droits fondamentaux, par une participation à des projets choisis dans une culture démocratique forte, durable et territoriale. **Les droits culturels ont un effet de levier** sur tous les autres droits de l'homme.

<sup>1</sup> Première grille de correspondance établie d'après le Rapport Du Conseil Départemental Consultatif Du Développement social du Nord : *Le Développement social local, une démarche en 23 principes d'action.*

## une démarche...

1. Le sens de la démarche « faire autrement, et non pas faire en plus »
2. Une démarche active, et non pas par défaut : « dynamiser l'existant »
3. Une démarche qui se préoccupe de la capacité de tous à « vivre ensemble »

## de développement...

4. Favoriser le développement des personnes : « mettre les personnes en position de (re) prise de pouvoir »
5. Viser le développement des ressources des territoires : « saisir chaque occasion pour enrichir le territoire »
6. Affirmer une ambition collective : « dire ce que l'on vise »
7. Articuler social/économique/culture : « penser le développement de manière globale et intégrée »

## social...

8. Favoriser la participation et l'implication des personnes : « reconnaître chaque personne comme usager, acteur et citoyen »

1. « changer de posture » pour *regarder les personnes dans leurs capacités culturelles personnelles et collectives*.
2. « s'appuie sur un socle de droits effectifs », dont l'appropriation et l'interdépendance est garantie en particulier par l'effectivité des droits culturels.
3. Développement de la « dimension horizontale » du renforcement des liens, par *la mise en valeur du contenu culturel des liens*, favorisant à la fois les libertés personnelles et l'attachement aux biens communs. On pourrait aussi ajouter une « dimension ascendante », permettant de faire remonter les ressources culturelles du territoire vers la gouvernance des institutions.
4. « « capacités à comprendre » (*éducation et information*), « estime de soi » (*identité*) et « remise en lien » (*se référer ou non à des communautés culturelles*) sont des droits culturels.
5. Les *ressources culturelles* d'un territoire sont en effet à respecter, utiliser, valoriser. Mais il faut être capable d'en faire un relevé de façon participative (*droit aux patrimoines*, au sens large).
6. Choisir, puis s'engager pour des valeurs audacieuses permettant la participation de tous (*d.de participer à la vie culturelle*).
7. Permettant la circulation des savoirs, *le culturel est une condition pour l'intégration des domaines du développement* : il n'y a pas de développement territorial, économique ou social, sans une bonne culture du territoire, de l'économie et des liens sociaux. C'est un ensemble de missions de médiation culturelle.
8. Pour que chaque personne soit réellement considérée comme citoyenne (y compris si elle est étrangère), il faut que *son savoir soit concrètement respecté*, y compris critiqué et valorisé dans la mesure du possible.

9. S'appuyer sur les potentialités des personnes : « reconnaître sans nier les difficultés »
10. Permettre aux personnes de rendre ce qu'elles reçoivent : « le don engendre la dette »
11. Favoriser les dynamiques collectives : « l'union fait la force »

## local...

12. Favoriser la proximité à travers les différentes échelles de territoires : la proximité donne du sens au territoire »
13. Comprendre la dynamique d'un territoire
14. Partager les diagnostics de territoire : « observer et lire ensemble le territoire de vie... au-delà des dispositifs »

## Les conditions de réussite du DsL

15. Développer le portage politique local : « un point d'appui incontournable »
16. Qualifier les acteurs en vue « d'enrichir » les actions classiques en mode DSL

9. Mettre l'accent sur les capacités des personnes, en effet, plutôt que sur leurs faiblesses, notamment *leur fierté quant à leur histoire, leur identité et leur confiance dans leurs capacités d'apprendre*.
10. Point central : *une culture de la réciprocité*, rendue possible par le partage des savoirs et de la confiance qui accompagne. On ne rend pas ce qu'on a reçu, mais on peut donner autre chose : c'est la réciprocité.
11. La notion de « *communautés* » au sens très ouvert et pluriel, donne ici plus de contenu concret et diversifié au « collectif » : les communautés en sens large (en premier la famille, mais toutes sortes de communautés choisies) sont les lieux d'expérience de la réciprocité (principe précédent).
12. *Un lien de proximité est un lien approprié*. En effet, au-delà des découpages administratifs, ce qui compte est la capacité des personnes à habiter, à s'approprier les ressources dont elles peuvent se savoir proches. Il faut beaucoup de *libertés culturelles* aussi pour savoir quelles sont les échelles et les niveaux de proximité.
13. « comprendre la dynamique d'un territoire est donc un travail en continu, *qui mobilise des savoirs divers, depuis la mémoire des habitants* jusqu'à des analyses universitaires ». Les *cartographies* permettent de développer la lisibilité des territoires.
14. *Le travail sur des cas, avec cartographies*, permet de partager les diagnostics en situation, de clarifier les valeurs et les critères de réussite et d'échec, et d'élaborer enfin des perspectives stratégiques.
15. Les acteurs publics locaux sont directement responsables de l'effectivité de l'ensemble des droits de l'homme, et plus spécifiquement quand l'enjeu territorial est fondamental. Ce portage politique doit favoriser tous les partenariats utiles avec les autres acteurs publics, mais aussi les associations et les entreprises.
16. Les droits culturels, comme le DSL sont *des principes transversaux et concrets complémentaires*, non des labels.

<p><b>17. Promouvoir le pilotage coopératif : « la coopération comme alternative à la logique concurrentielle »</b></p> <p><b>18. Travailler en réseau : »coopérer dans la proximité, une condition de réussite opérationnelle du DSL »</b></p> <p><b>19. Développer les logiques de projet : « faire un pas de côté pour coopérer sur le terrain »</b></p> <p><b>20. Construire une évaluation du processus et des impacts : »interroger la pertinence et la performance »</b></p> <p><b>21. Favoriser une logique ascendante : « soutenir les initiatives de terrain »</b></p> <p><b>22. Inscrire la démarche dans le temps : « des temporalités en tension »</b></p> <p><b>23. Se doter d'outils de management cohérents avec le DSL</b></p>	<p><b>17.</b> <i>Le droit de participer à la vie culturelle</i> implique une participation avant, pendant et après les activités, ainsi qu'une contribution au débat et à l'interprétation des valeurs fondamentales, à chaque fois que c'est nécessaire. Les « doublons » entre administrations ou dispositifs sont des gaspillages humains graves.</p> <p><b>18.</b> Le travail en réseau, au sein desquels l'engagement des personnes et des institutions devrait se renforcer mutuellement, n'est pas simple, car les personnes engagées ne trouvent pas toujours l'appui institutionnel nécessaire. Une culture interne du débat est indispensable, et implique que soit reconnu <i>le droit de chacun, quelle que soit sa position hiérarchique de porter le débat sur les valeurs.</i></p> <p><b>19.</b> Favoriser « une logique de projet, plus qu'à une logique de réponse aux besoins », implique qu'on s'appuie sur les droits fondamentaux de tous, même s'ils ne sont pas exprimés, du fait de la pauvreté ou du manque de connaissance. En effet, l'évaluation ne peut se contenter d'enregistrer une efficacité, elle doit montrer quelles sont les liaisons qui sont pertinentes dans un territoire (indicateurs de connexion). <i>Le « pas de côté » demande beaucoup de liberté culturelle.</i></p> <p><b>20.</b> L'impact peut alors être analysé tout au long de la « <i>chaîne de valeurs</i> » d'une activité : les chaînes temporelles sont nécessaires pour lire les territoires.</p> <p><b>21.</b> Les personnes qui sont au plus près des droits des autres, sont logiquement celles qui ont le plus de force de proposition ; il est logique et juste de donner tout le soutien possible à leurs initiatives, en les aidant au besoin à les monter ou à les intégrer dans d'autres projets.</p> <p><b>22.</b> L'analyse des « chaînes de valeurs » est importante pour démontrer la force et la légitimité de l'inscription des activités dans les différentes échelles de temps.</p> <p><b>23.</b> Il faut clarifier les exigences d'un management de projet participatif, puis à <i>quel point cette participation implique le respect des droits culturels de chacun, des habitants comme des professionnels des institutions, de professionnels et des bénévoles des associations.</i></p>
---	---